



## Travail différent du contrat de travail.

Par **kik56\_old**, le **08/08/2007** à **13:03**

Bonjour, j'ai signer un CDI en mars 2006 pour un poste de dessinateur/préparateur peintre c'est à dire 50% dessinateur et 50% peintre (Convention collective de la métallurgie de Loire Atlantique).

Mon employeur me précisa (à l'oral) que dès qu'il trouvera un peintre je passerais dessinateur à temps complet hors je suis resté peintre à 100% jusqu'en janvier 2007. Après en avoir parler à mon employeur, il me dit qu'il vient justement de trouver un peintre mais qu'il n'avait pas un emploi à temps complet à me donner pour le poste de dessinateur et qu'il me proposait un poste pour tous ce qui est de la saisie des commandes, bon de livraison, etc..

que j'ai accepter. Après 2 ou 3mois, je suis retourné le voir, car j'étais toujours à l'atelier à faire un peu de peinture et à m'occuper des livraisons des pièces, et il me dit qu'il ne peut pas me procurer le dernier poste proposé car une secrétaire revenait de congé de maternité de 3ans et il me proposa un poste de maintenance que j'ai encore accepté. Je n'ai fait que quelque fois de la maintenance toujours en effectuant la peinture et à m'occuper des livraisons des pièces et il a embauché un intérimaire il y a environ 3 mois pour ce poste à temps complet et vers la mi-juin il a embauché un intérimaire pour un poste de dessinateur (sans compter qu'avec le chef de l'atelier cela ne ce passe pas très bien). Je suis actuellement en congé jusqu'au 20 août. je souhaiterais savoir si je peux lui imposer de me licencier sans préavis ou soit de démissionner sans préavis. Merci d'avance pour votre réponse.